

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

Coupes menstruelles gratuites et en libre accès pour les jeunes personnes réglées habitant la Ville de Vernier

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

considérant :

- que les menstruations sont un phénomène physiologique naturel caractérisé par un écoulement sanguin périodique ;
- que les produits menstruels permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène impératif et élémentaire ;
- que la non-satisfaction d'un tel besoin peut porter atteinte à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société, peut en particulier mener à leur exclusion scolaire ou sociale et peut aller jusqu'à préteriter leur santé ;
- que la précarité menstruelle, soit les difficultés d'accès, aux protections hygiéniques est source d'inégalités sociales, économiques et sanitaires et concerne une part importante de la population de notre commune ;
- que la question de l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue donc une véritable question de santé publique ;
- que la coupe menstruelle, « cup » ou « coupelle » menstruelle, est une alternative écologique réutilisable aux protections hygiéniques à usage unique ;
- que l'utilisation de la coupe menstruelle permet de réduire de manière significative tant les déchets que les coûts financiers engendrés par l'utilisation de produits jetables ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour distribuer des coupes menstruelles gratuites à toutes les jeunes personnes réglées résidentes sur la commune ;
- 2 à entreprendre une campagne de communication visant, d'une part, à faire connaître au plus grand nombre la distribution des coupes menstruelles, et, d'autre part à informer sur l'utilisation et l'entretien nécessaire des coupes menstruelles, et sensibiliser sur l'hygiène menstruelle.

Sophie Bobillier, Lucia Dahlab, Barbara Lanzilao, Mélina Buntschu, Esther Schaufelberger, Cédric Briner